

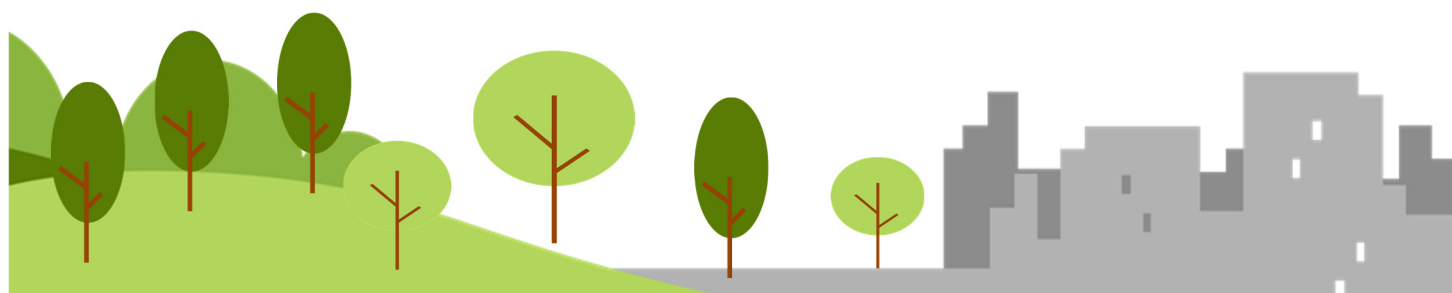
# LE LIEN CHERMIGNACAIS

Août 2022

N° 108



## Bulletin municipal de CHERMIGNAC



## Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 09h00 à 12h00

Jeudi et Vendredi : 13h30 à 17h30

2 place du Maréchal Leclerc

Tél : 05.46.92.60.53

mairie@chermignac.fr

www.chermignac.fr

## Sommaire

Sommaire	1
Le mot du Maire	2
Comptes-rendus conseils municipaux	3
Info apprentissage	18
Centre de loisirs	19
Culture bibliothèque	21
Culture atelier au fil de l'eau	23
Culture journée solidaire	24
Travaux départementale	25
Info conciliateur	26
Vie associative Rêvolante	27
Vie associative Comité de Saint Jean	28
Vie associative Foot brocante	29
Vie associative Football club	30
Vie associative Concours photo	31
Vie associative Les petites mains	32
Vie associative Le Samouraï	33
Vie associative Carminius	34
Passion Sport Loris	35
Cérémonie du 8 Mai et repas	36
France Services	37
Etat-Civil / Recensement	38
Fête des associations	39

## Permanence des élus

Maire : J-M Rouger Lundi 15h à 17h

1<sup>ère</sup> Adj : F. Caillaud Mercredi 9h à 11h

2<sup>ème</sup> Adj : D. Moulon Mardi 14h à 17h

3<sup>ème</sup> Adj : C. Vallet Jeudi 14h à 16h

Directeur de la publication : J-M Rouger

Rédacteurs : D. Moulon, S. Mercier

Comité éditorial : J-M Rouger, C. Guédon, R. Herman, D. Moulon, C. Vallet, A. Vincent, S Pereira, M. Fouquet.

Imprimeur : Imprim'ton id - Gémozac

Dépôt légal : à parution

Crédits photos :

Daniel MOULON : 1<sup>ère</sup> de couv, pages 21, 23, 24, 25, 27, 36

Céline HERAULT : Pages 19 & 20

Stéphane GOMEZ : Page 28

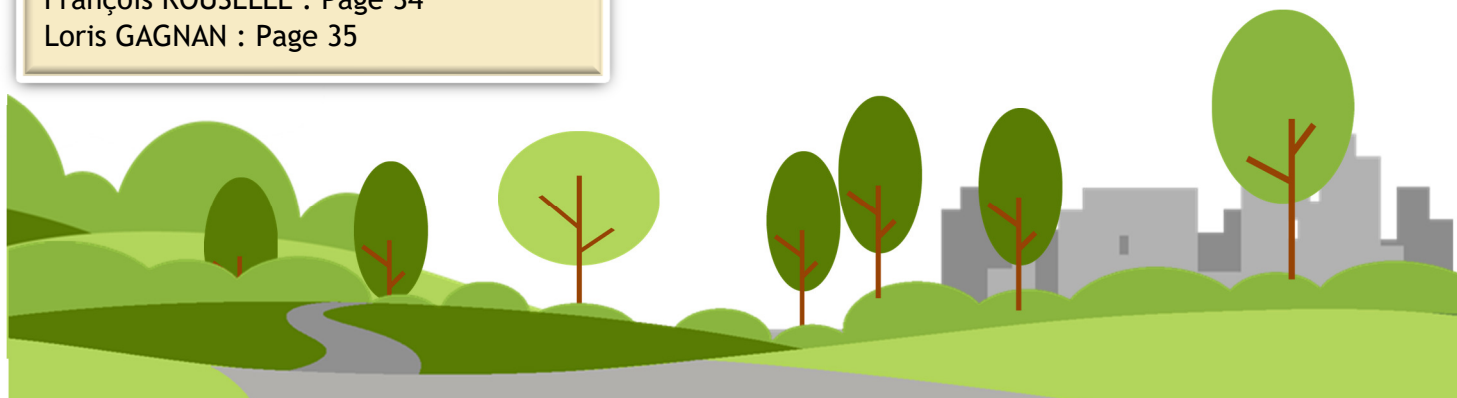
Philippe FERCHAUD : Page 29 & 30

Elyane MUNTER & Elisabeth CALLEDE : Page 31

Hélène THIBAUT : Page 32

François ROUSELLE : Page 34

Loris GAGNAN : Page 35



Je profite de cet éditorial pour vous parler de deux évènements qui viennent de toucher notre commune.

Notre monde en pleine mutation traverse des moments difficiles.

Il est demandé à tout un chacun de s'adapter à cette évolution et de faire des économies d'énergie. Je suis persuadé que toutes les collectivités devront elles aussi réaliser des économies, quel qu'en soit le niveau.

Sur ma proposition, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de restreindre l'éclairage public dans notre commune.

Celui-ci s'éteint uniformément à 22h30 depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Exceptionnellement à l'occasion de manifestation ou de fêtes de fin d'année, cet horaire sera prolongé.

Le Syndicat d'Electrification nous accompagne dans cette démarche. Les armoires électriques étant équipées de « cellules astronomiques », les réglages pourront se faire à la demande grâce à un petit boîtier.

Je me félicite personnellement de cette décision du conseil municipal. En effet celle-ci était souhaitée par une partie de la population depuis plusieurs années.

Notre église Saint Quentin à l'honneur de posséder une cloche datant de 1601, ce qui en fait une des doyennes du département. Il n'en reste plus que quelques-unes en activité datant d'avant la révolution.

Lors du contrôle annuel réalisé par l'entreprise Mignot, il fût constaté que la pièce de bois (jonc) sur laquelle elle est fixée en position de marche devait être remplacée.

Celle-ci datant de 1978, année où le menuisier de Chermignac, Mr Quéré Jean-Pierre aidé par le forgeron de la commune, Mr Georget Maurice l'on mise en place.

Après cette constatation la cloche fut descendue sur le sol du clocher et là sont apparus d'autres problèmes...

En effet, une des six « oreilles » par lesquelles elle est fixée, est cassée et les autres sont bien usées !

Nous attendons un rapport de Mr Barbier du conservatoire des monuments historique pour savoir s'il sera possible de faire réaliser des réparations afin de lui faire reprendre du service.

Pour l'instant la cloche de Chermignac s'est tue...

Après les avis des différents experts, une décision sera prise afin de pouvoir réentendre sonner une cloche dans notre commune.

D'ici là, je souhaite à vous tous de pouvoir attaquer la prochaine rentrée dans les meilleures conditions possibles.

Votre Maire  
Jean-Michel ROUGER



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022****Etaient présents :**

M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, Mme MAZEAU Aline, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PEREIRA Sandrine

**Démission d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Georges-Marie Barthe en date du 22 février 2022.

**Approbation du PV du conseil municipal du 10/12/2021**

Vote : Pour : 14

**Demande de subvention Gîte communal**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un gîte collectif grande capacité dans un bâtiment communal.

L'estimation des travaux prévus s'élève à 145.896,07 euros HT, dont 59.004,27 euros HT de travaux "énergétiques".

Pour mener à bien ce projet la commune sollicite l'aide de l'état :

-Dans le cadre de la DETR 25% sur 145.896,07 €

-Dans le cadre de la DSIL 25% sur 59.004,27 €

Plan de financement prévu :

Département : 43.768,82 €

DETR : 36.474,01 €

DSIL : 14.751,06 €

Autofinancement de la commune : 50.902,18 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à préparer le dossier de demande et à signer tous documents y afférents.

Vote : Pour : 14

**Acquisition terrains « La Croix »**

Monsieur le Maire explique que les propriétaires des terrains cadastrés ZI 100, ZI 101, ZI 141 et ZI 142 sont vendeurs de ces parcelles.



Ces parcelles se trouvent en continuité de parcelles appartenant à la commune. Dans le cadre d'un futur projet d'ensemble, il convient d'acquérir ces parcelles.

Après concertation, le prix d'achat est arrêté à 77.000,00 € l'ensemble.

Le conseil municipal accepte d'acquérir les parcelles ZI 100, ZI 101, ZI 141 et ZI 142.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire ou sa 1ère adjointe pour signer l'acte à intervenir et tous documents y afférents.

Vote : Pour : 14

## **Incorporation Biens sans maître**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que les propriétaires des immeubles cités en annexe ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par l'article L.1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques

Il indique que ces immeubles sont donc présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil et qu'ils peuvent donc revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Vote : Pour : 14

## **Convention aménagement RD 129 dans la traversée du bourg**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le Département pour les travaux d'aménagement de la Route Départementale n° 129 dans l'agglomération.

Le projet de convention entre le Département et la commune de Chermignac a pour objet de régir les dispositions relatives à la participation financière de la Commune de Chermignac aux travaux de sécurité, Route Départementale n° 129, afin d'améliorer la sécurité des usagers dans le bourg.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 67.229,06 € HT

## COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 5

Commune de Chermignac

La participation communale est de 40% du coût des travaux, soit un montant estimé à à 26.283,40 € HT. Le conseil municipal approuve les termes et le montant de la participation communale et autorise le maire à signer la convention à intervenir et tous documents y afférents.

Vote : Pour : 13 Contre : 1

Monsieur Tournier justifie son vote contre du fait qu'il n'ait pas participé à l'étude du projet et qu'il est totalement opposé à la mise en place d'un stationnement sur la chaussée. Il aurait préféré une « zone 30 » tout au long de la traversée du bourg.

### Tarifs communaux 2022

<b>SALLE DES FETES</b>	
1/2 journée	105 €
1 jour	140 €
2 jours	172 €
<b>Extérieurs</b>	
1 jour	197 €
2 jours	250 €
<b>SALLE DE QUARTIER</b>	
1 jour	92 €
2 jours	121 €
<b>Extérieurs</b>	
1 jour	121 €
2 jours	183 €
Matériel	5 €
Arrhes	50 €
Cautions	300 €
<b>CIMETIERE</b>	
15 ans	27 €/m <sup>2</sup>
30 ans	38 €/m <sup>2</sup>
Perpétuité	78 €/m <sup>2</sup>
<b>COLUMBARIUM</b>	
15 ans	448 €
30 ans	900 €
Plaquette pour case	77 €
Distribution avis de décès	45 €
<b>PHOTOCOPIES</b>	
Noir et blanc	0.20 €
Couleur	1.80€
Emplacement forain 1 jour	50 €
Emplacement forain 1/2 jour	26 €
Commerce alimentaire 1 passage	12 €

Vote : Pour : 14

## Convention SPA 2022

Monsieur le maire donne lecture d'une convention conclue entre la SPA, dans le cadre de la fourrière pour des animaux errants, et la commune de Chermignac.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

-Approuve la convention (Formule B : 0,45 euros/habitant) entre la commune et la SPA, ainsi que les documents annexes

-Autorise le maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Pour : 14

## Prêt de salle pour les élections

Monsieur le Maire rappelle que des élections se tiendront au mois d'Avril et Juin 2022.

Dans ce cadre, des candidats à ces élections peuvent se manifester afin d'obtenir le prêt d'une salle à titre gracieux pour leurs réunions publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'Autoriser 1 prêt à titre gracieux d'une salle aux candidats aux élections pour leurs réunions publiques

Vote : Pour : 14

## Repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés se tenait habituellement le 11 novembre de chaque année.

Au vu de la crise sanitaire, ce repas n'a pas pu être maintenu en 2020 ni 2021.

Pour des raisons pratiques, Monsieur le Maire propose de changer la date de ce repas et de le fixer le jour du 08 Mai.

Il propose également de changer la limite d'âge des invités en passant la limite de 65 ans à 70 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'Autoriser ce repas le 08 Mai

-d'Autoriser le changement de limite d'âge de 65 à 70ans

Vote : Pour : 14

## Acceptation chèque

Monsieur le Maire rappelle les travaux menés sur un monument du cimetière :

-la tombe de Camille AUBIN, mort pour la France.



L'Association du Souvenir Français a décidé de participer à ces travaux en finançant les matériaux.

La facture de ces matériaux s'élève à 77,11 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'Accepter le chèque de l'Association du Souvenir Français

Vote : Pour : 14

## Questions diverses

Annie Vincent demande si on peut avoir des jeux géants pour la kermesse de l'école.  
Christian Tournier demande des informations sur l'entente communale : le Maire explique qu'il y a eu diverses réunions mais que la mise en œuvre est un peu compliquée du fait de la règlementation.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022**

### Etaient présents :

M. BAUCHET Sébastien, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. ROUGER Jean-Michel, Mme PEREIRA Sandrine, M. TOURNIER Christian, Mme ROBIN Karine, Mme MAZEAU Aline, Mme CAILLAUD Florence, Monsieur MOULON Daniel, M. TERCINIER Matthieu, M. DRÉAU Cédric

### Procuration(s) :

Mme VALLET Christelle donne pouvoir à Mme MAZEAU Aline  
Mme VINCENT Annie donne pouvoir à Mr MOULON Daniel

### Excusés :

Mme VINCENT Annie, Mme VALLET Christelle, Mme DELPLACE Sabrina

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PEREIRA Sandrine

La séance est ouverte à 18h30. Vote à main levée.

### 1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal.

Mr le Maire rappelle au conseil la démission de Mr Georges-Marie BARTHE et le refus de siéger de Mme Florence KLEINHANS. Mr DRÉAU Cédric étant le suivant sur la liste « avec vous pour Chermignac » il devient donc conseiller municipal de la commune. Mr le Maire lui souhaite la bienvenue et donne la parole à Mr DRÉAU Cédric qui se présente

**2 - Approbation PV du conseil municipal du 28 février 2022**

Vote                      Pour : 12                      Contre : 1                      Abs : 1

**3- Vote des comptes administratifs.**

Mr Le Maire présente le compte administratif du budget principal de la commune :

- Section de fonctionnement :  
    Recettes : 830 101,73 €  
    Dépenses : 608 141,45 €
  
- Section d'investissement :  
    Recettes : 255 283,66 €  
    Dépenses : 356 410,87 €

Total cumulé :

    Recettes : 1 085 385,39 €  
    Dépenses : 964 552,32 €

Mr le Maire présente le compte administratif de la zone économique :

- Section de fonctionnement :  
    Recettes : 129 724,67 €  
    Dépenses : 24 258,34 €
  
- Section d'investissement :  
    Recettes : 0,00 €  
    Dépenses : 145 082,59 €

Total cumulé :

    Recettes : 129 724,67 €  
    Dépenses : 169 340,93 €

Monsieur le Maire quitte la séance du conseil municipal comme la loi lui impose et Madame Florence CAILLAUD, 1<sup>ère</sup> adjointe prend la présidence.

Vote du compte administratif du budget principal de la commune :

    Pour : 14

Vote du compte administratif de la ZE :

    Pour : 14

**4 - Vote des comptes de gestion**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget principal de la commune et celui du budget annexe de la zone économique établie par le comptable  
Le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

Compte de gestion de la commune :

Vote : Pour : 14

Compte de gestion de la ZE :

Vote : Pour : 14

**5 - Affectation du résultat 2021.**

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat de l'exercice comptable 2020 :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2021 :

Excédent : 221 960,28 €

- Affectation complémentaire en réserve :

Compte 1068 : 101 127,21 €

- Résultat reportée en fonctionnement :

Compte 002 : 120 833,07 €

- Résultat d'investissement reporté :

Compte 001 (déficit) : 101 127,01 €

Vote : Pour : 14

**6 - Vote des taux d'imposition.**

Monsieur le Maire rappelle la formule du calcul de la taxe foncière : les bases locatives évaluées par l'état et les taux définis par la commune.

Mr le Maire informe que les bases locatives sont réévaluées chaque année selon le taux de l'inflation qui est cette année de 3,4 %.

Les bases augmentant fortement du fait de l'inflation, Mr le Maire propose de maintenir les taux en l'état actuel :

Foncier bâtie : 46,58 % Foncier non bâtie : 47,41 %

Vote : Pour : 14

**7/ Budget primitif 2022 :**

Arrivé de Madame Annie VINCENT à 20h04, le pouvoir à Mr Daniel MOULON est annulé.



## COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac

Page 10

Monsieur le Maire présente le budget de la commune équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 859 933,07 €

Dépenses : 859 933,07 €

Section d'investissement :

Recettes : 656 760,28 €

Dépenses : 656 760,28 €

Total budget : 1 516 693,55 €

Mr le Maire fait le point sur les investissements prévus :

- Aménagement de sécurité de la traverse du bourg
- Réfection d'une partie de la rue des Barrets (de la Cherbonnière jusqu'à la mare).
- Réfection de la petite place de la gare des Guillots
- Renouvellement du parc informatique de la Mairie et de la bibliothèque
- Achat des terrains à la famille Bonneau (plaine des sports)
- Achat des terrains + bâtiments à la Croix (Descubes)
- Aménagement bibliothèque
- Aménagement du gîte dans l'ancien presbytère

Vote :                    Pour : 12                    Abstention : 2

### **8/ Budget zone économique 2022**

Monsieur le Maire présente le budget de la ZE équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 121 166,33 €

Dépenses : 121 166,33 €

Section d'investissement :

Recettes : 161 000,00 €

Dépenses : 161 000,00 €

Total budget : 282 166,33 €

Vote :                    Pour : 14

### **9/ Vote des subventions aux associations**

Madame Sandrine PERREIRA et Messieurs TOURNIER Christian et DRÉAU Cédric ne prennent pas part au vote du fait de leur fonction dans le bureau d'associations de la commune.

## COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 11

Commune de Chermignac

Monsieur Daniel MOULON adjoint au Maire présente les demandes et les propositions de subventions aux associations :

Subventions accordées aux associations Chermignacaise pour 2022 :

ACCA	600 €	Compagnie Révolante	600 €
Amis futés	Pas de demande	Football Club	1 500 €
Anciens combattants	200 €	Howling dogs 17	600 €
Carminius	500 €	Les petites mains	400 €
Comité Saint Jean	400 €	Loisirs et Sports	700 €
Le Samouraï	1 400 €	Club de l'amitié	Pas de demande

Subventions accordées aux associations extérieures pour 2022

ADMR	100 €	France Alzheimer	100 €
AIDER 17	100 €	AFM Téléthon	250 €
Resto du cœur	100 €	MFR Cravans	100 €
Ligue contre le cancer	100 €		

La ligne budgétaire votée étant de 10 000 €, il reste une provision de 2 250 €

Vote : Pour : 10 Abstention : 1

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

#### Etaient présents :

M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, Mme VALLET Christelle

#### Procurations :

Mme VINCENT Annie donne pouvoir à M. MOULON Daniel, M. TOURNIER Christian donne pouvoir à M. DREAU Cédric

#### Etaient excusés :

Mme MAZEAU Aline, M. TOURNIER Christian, Mme VINCENT Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. HERMAN Romain

#### Approbation du PV du conseil municipal du 11/04/2022

Vote : Pour : 13 Abstention : 1

**Proposition prêt achat terrain le Croix**

Monsieur le maire rappelle l'acquisition des terrains à "La Croix" cadastrés ZI 100,101, 141 et 142. Pour financer cet achat, il est nécessaire de réaliser un emprunt. Après consultation de 3 banques, c'est la proposition du Crédit Agricole qui est retenue.

Montant du financement : 80.000,00 €

Durée : 5 ans

**-Modalités**

- Intérêts calculés sur la base 360/360
- Possibilité d'inclure un différé d'amortissement en capital d'une durée maximale de 12 mois
- Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion
- Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.

**-Taux en vigueur au 07/04/2022 (T.C.I)**

Montant	Durée en mois	Taux	Remboursement	Echéances constantes	Coût global
80.000,00	60	0,83%	Trimestriel	4.087,72 €	81.754,44 €

Classification Charte Gissler : 1A

**-Frais de dossier** : 0.10% du montant avec un minimum de 120,00€ soit 120,00€. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.

**-Parts sociales** : Néant

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le maire concernant le prêt du Crédit Agricole et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :  
Le conseil municipal,

-s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.

-autorise Monsieur le maire à signer le contrat de prêt correspondant

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Vote :

Pour : 14

**Demande de subvention « amendes de police »**

Monsieur le Maire fait part du besoin de travaux d'aménagement de sécurité sur la rue des Barrets



Monsieur le Maire indique le chiffrage du devis :

- Montant HT : 71.150,07 €
- Montant TTC : 85380.08 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police- *aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de solliciter une subvention de 40% du montant HT plafonné à 50.000 € auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police- aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote :                    Pour : 13     Abstention : 1

## Demande de subvention « voirie accidentogène »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux-Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élèvent à :

– Point à Temps Automatique :  
Montant HT : 10.000 €  
Montant TTC : 12.000 €

– Restructuration voirie devenue accidentogène :  
Montant HT : 40.012,23 €  
Montant TTC : 48.014,68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote :                    Pour : 14

**Demande de subvention médiathèque départementale**

Monsieur le Maire expose le projet des travaux de la bibliothèque municipale, et notamment l'agencement intérieur.

L'estimation de l'équipement informatique prévu s'élève à 1.552,25 euros HT.

Pour mener à bien ce projet la commune sollicite l'aide de la Médiathèque départementale à hauteur de 25%.

Le financement étant sollicité comme suit :

MD 17 : 388,06 euros

Autofinancement de la commune : 1.164,19 euros

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à préparer le dossier de demande et à signer tous documents y afférents.

Vote : Pour : 14

**Adhésion association « les Maires pour la planète »**

Monsieur le Maire expose le projet d'adhésion à l'association "Les Maires pour la Planète".

L'association "Les Maires pour la Planète" recense les bonnes pratiques environnementales des communes, et s'engage à les faire largement connaître pour chaque maire puisse s'en inspirer. Celle-ci a été créée en 2019 dans le département de la Charente Maritime par le maire de Bourgneuf, Paul-Roland VINCENT. Forte de plus de 110 adhésions dans le département, l'association construit un réseau fort entre les élus et se propose de répondre à leurs attentes grâce à des ateliers thématiques, des rencontres et des événements.

Le tarif applicable pour 2022 est de 25 euros.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à préparer le dossier d'adhésion et à signer tous documents y afférents.

Vote : Pour : 14

**Adhésion entente intercommunale**

Les communes de THENAC, TESSON, PREGUILLAC, LES GONDS, COURCOURY et CHERMIGNAC ont décidé de s'inscrire dans une démarche de partenariat dans le cadre d'une entente intercommunale, appelé Comité, telle que visée aux articles L.5221-1 et L.5221-2 du code général des collectivités territoriales. Cette entente entre les communes s'inscrit dans le cadre d'une convention à établir et qui a pour objet de fixer

Les modalités de collaboration des collectivités sur les plans techniques, financiers, organisationnels et humains.

Le Conseil municipal estime que cette demande de rapprochement manque de précisions et de cadre réel.

Le Conseil municipal n'est pas contre le principe mais décide de reporter la décision dans l'attente d'éléments de cadrage supplémentaires.

## Informations diverses

La commune a fait une demande pour un piquet d'honneur lors des cérémonies militaires auprès de Mme la Colonelle de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air de Saintes.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022**

### Etaient présents :

M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie

### Procuration(s) :

Mme DELPLACE Sabrina donne pouvoir à M. MOULON Daniel, M. HERMAN Romain donne pouvoir à M. ROUGER Jean-Michel

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELPLACE Sabrina, M. HERMAN Romain, M. TERCINIER Matthieu

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PEREIRA Sandrine

### Installation d'un conseiller municipal

Monsieur Pascal BARBIER devient conseiller municipal suite à la démission de Madame Aline MAZEAU.

### Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission

Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint par un vote à bulletin secret suite à la démission du 3<sup>ème</sup> adjoint acceptée par Monsieur le Préfet en date du 10 mai 2022. Les 2 membres du Conseil municipal, les plus jeunes, présents sont nommés assesseurs. Il s'agit de Mme Karine ROBIN et de Mr Cédric DREAU.



Sont candidats : Christelle VALLET

1er Tour :

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : 1 Voix Sandrine PEREIRA

6 Voix Christelle VALLET

2 Voix Annie VINCENT

2eme Tour :

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : 8 Voix Christelle VALLET

2 Voix Annie VINCENT

MME VALLET Christelle est désignée en qualité de 3eme adjointe au maire.

Mme VALLET Christelle sera en charge des affaires sociales, du CCAS et de la gestion de « l'heure civique » à compter du 1/06/2022.

### **Désignation des représentants auprès des organismes-Mise à jour**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner des délégués de la commune auprès des divers syndicats et organismes,

Le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants appelés à siéger au sein des syndicats ou organismes divers,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de désigner les délégués cités en annexe.

Vote :                      Pour : 14

# COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 17

Commune de Chermignac

## ANNEXE

Organismes / Syndicats	Titulaire	Suppléant 1	Suppléant 2
Pays Saintonge Romane	Jean-Michel ROUGER	Florence CAILLAUD	
Soluris	Christelle VALLET	Florence CAILLAUD	Romain HERMAN
SDEER	Daniel MOULON	Christian GUÉDON	
EAU 17 (Syndicat des Eaux)	Sébastien BAUCHET	Christian TOURNIER	
Syndicat de la Voirie	Daniel MOULON	Christian GUÉDON	
SIEMFLA (Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques)	Matthieu TERCINIER	Annie VINCENT	
FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime)	Matthieu TERCINIER	Sandrine PEREIRA	
SYMBA (Syndicat s'occupant de la gestion des rivières de la rive droite de la Charente entre Cognac et Saint Savinien)	Christian GUÉDON	Christian TOURNIER	
SYMBAS (Syndicat Mixte Bassin de la Seugne)	Christelle VALLET		
Syndicat mixte Charente Aval	Christian GUÉDON		
Comité programmation programme LEADER	Florence CAILLAUD		
Référent sécurité routière	Karine ROBIN		
Correspondant Défense	Cédric DREAU		

### PARTICIPATION CITOYENNE

Le 7 juin 2021, l'adjudant Lestienne est venu présenter le dispositif « participation citoyenne » au conseil municipal. A cette occasion il a été décidé de présenter ce dispositif, lors d'une réunion publique, à l'ensemble de la population.

Cette présentation est fixée au **lundi 19 septembre à 19h00 à la salle des fêtes de Chermignac.**

Ce dispositif consiste à être vigilant avec son entourage et à faire remonter d'éventuelles anomalies aux autorités (maire - gendarmerie).

Il est souhaitable qu'un maximum de personnes se sentent concernés par cette vigilance.

Je compte sur vous.  
Le Maire

## L'apprentissage en Charente Maritime

Il existe de nombreuses possibilités de formation en apprentissage en Charente Maritime. Voici quelques pistes.

**Les Maisons Familiales Rurales.** Au nombre de six, elles dispensent des formations très variées telles que : Services à la personne, commerce, environnement, horticulture, forêts, agriculture, restauration...Chacun des sites permet à des jeunes de passer leur diplôme de brevet national en alternance (classes de 4ème et 3ème. )

**A Lagord ( La Rochelle),** un nouveau centre regroupant 2 sites du CFA va s'ouvrir sur un site « bas carbone », qui sera un pôle automobile pour véhicules hybrides et électriques. Les évolutions techniques nécessitent une formation bac+2 pour appréhender les nouveaux systèmes d'entretien. (Il y a actuellement une demande importante de recrutement dans la maintenance des espaces verts et des matériels agricoles dont la formation se situe au CFA de Saint Germain de Lusignan) .Il comprendra cinq ateliers : maintenance automobile, carrosserie, peinture, motos et cycle, avec 7 véhicules pédagogiques. Il y aura une ligne de contrôle technique. Une partie « cycle » avec ateliers entretien et réparation de vélos électriques est prévu dans une démarche de développement durable, dès la rentrée 2023.

**Le pôle BTP CFA Poitou-Charentes** est en charge des trois centres de formations d'apprentis du BTP : Saint-Benoît (86), Saintes (17), Chasseneuil-sur-Bonnieure (16). Une nouvelle formation bac+2 est en cours pour préparer de futurs chefs d'équipe ou conducteur de travaux .Il existe déjà, sur ce site, des formations pour tous les métiers du BTP tels que Carreleur Mosaïste, agent de maintenance des bâtiments et collectivités, frigoriste, menuisier-installateur...Enfin, les métiers de bouche, vendeurs, esthéticienne, agent hydrothermal (spa), signalétique et décors graphique... sont aussi proposés dans ce centre.

**Le CFA de saintes** est un pôle commerce avec des formations commerce, vente, management, assurance, gestion de PME, fleuriste...

**Le CFA de saint Germain de Lusignan,** propose les métiers d'accompagnant petite enfance, préparateur en pharmacie, dermocosmétique pharmaceutique, notariat, immobilier, maroquinerie.

**Le campus connecté de Saintes.** C'est un espace de travail individuel ou collectif où les étudiants suivent, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur, en bénéficiant d'un accompagnement de proximité. En relation avec l'Université de La Rochelle, il associe la souplesse de travail et un tutorat individuel et collectif afin de mieux accompagner les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires.

**Date à retenir :** « Job dating » Apprentissage aux CFA 17 de LAGORD et JONZAC, le **MERCREDI 14 SEPTEMBRE de 14 H à 17h.** Venez avec votre CV

## DU COTE DE CHERMIMÔMES : LE PERISCOLAIRE

Depuis 2 ans, le projet fresque a enfin abouti.

En effet, le projet avait débuté avant le Covid : un groupe d'enfants avait réalisé les dessins sur papiers.

Le thème portait sur les droits de l'enfant. Nous avons donc poursuivi ce projet avec les enfants à partir du CP.

Depuis Septembre, les enfants partagés en 2 groupes : CP/CE1et CE2 et CM1/CM2 ont pu réaliser cette fresque avec l'aide de la plasticienne Olivia Oudart, intervenante spécialisée de la CDA.

Les plus grands prenaient plaisir à aller aider les plus jeunes.

Le projet a duré toute l'année scolaire sur le temps périscolaire de 16h45 à 17h45.

L'objectif était d'améliorer le quotidien des enfants, à savoir décorer le préau de l'école. Nous avons donc proposé à l'intervenante de compléter la fresque avec des dessins portant sur le thème de l'école.

Le projet finalisé est magnifiquement réussi, nos petits artistes, l'intervenante, l'équipe enseignante et l'équipe d'animation sont satisfaits de leur création.





## DU COTE DU CENTRE DE LOISIRS

Cet été, le centre de loisirs a fonctionné du 08 au 29 juillet. Nous avons beaucoup d'enfants, la plupart venait de Thénac, où la structure était fermée.

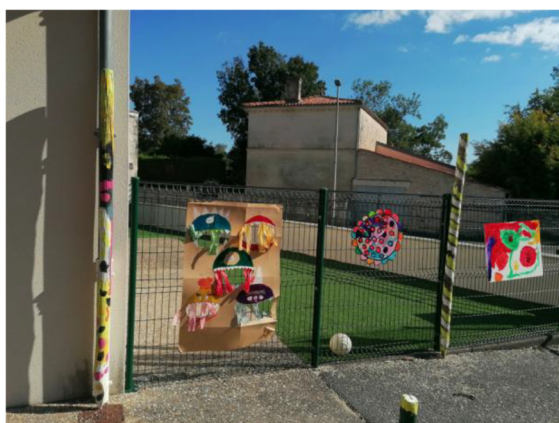
Le projet d'animation portait sur le thème de l'art.

Nous avons choisi d'axer nos animations sur des activités manuelles artistiques collectives pour décorer notre extérieur.

Les maternelles ont réalisé des fleurs géantes, de papillons géants, des tableaux très colorés un magnifique totem.

Grâce à la participation de parents, nous avons pu récupérer de la peinture, des panneaux, des piquets de vigne et des bûches rondes que nous avons customisés par le groupe des grands.

Nos petits artistes en herbe ont apprécié de participer à la décoration de façon collective. Nous avons réalisé quelques activités manuelles individuelles.



Au niveau des sorties : nous sommes allés à la piscine de Gémozac, une journée d'escalade pour les élémentaires et une demi-journée pour les maternelles. Les enfants ont pu aller faire du bateau électrique à Port d'Envaux.

Nous sommes aussi parti faire une rando à pied jusqu'à Thénac pour faire un inter-centre avec le centre de loisirs de Préguiillac. Une très belle balade en passant par les bois.

Sortie dans les bois : création de Land Art, et sortie vélo pour chaque groupe

Encore un bel été très ensoleillé passé au centre de loisirs Chermimômes. Avec la canicule, nous avons dû adapter les animations en fonction de la chaleur pour favoriser le bien-être de chacun. Les enfants sont repartis heureux d'avoir passés leurs vacances à Chermignac.

La directrice  
Céline HÉRAULT



## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La nouvelle bibliothèque municipale a ouvert ses portes le 4 Aout 2022. Les travaux commencés en novembre, ce sont achevés le 29 juillet. Le gros œuvre a été réalisé par les entreprises FONCK et HILLAIRET, l'électricité la plomberie et les sols par les ets LABRIEUX, DUPRE et BUREAU. Enfin les peintures, ainsi que vitrification des boiseries et vernis escalier par l'équipe des employés municipaux.



Nouvelle enseigne



Super escalier



Etage



Rez de Chaussée

Muriel, notre sympathique bibliothécaire ainsi que tous les bénévoles vous attendent pour inaugurer ce nouvel outil dédié à la lecture. Un espace spécial enfant permet de doubler le potentiel d'accueil et d'offrir ainsi un choix plus important pour tous les âges.





Ancienne Bibliothèque

**HORAIRES :**

*Mercredi 15h - 18h*

*Jeudi et vendredi 16h- 17h30*

*Vacances scolaires : vendredi 14h -16h*

*Vacances scolaires – ETE*

*Jeudi 10h – 12h*

*Vacances de Noël : fermé*



Nouvelle Bibliothèque

Rue du 19 mars – [bibliothèque@chermignac.fr](mailto:bibliothèque@chermignac.fr)

# Bibliothèque

**Nouveautés 2022 >>>**

- Il nous restera ça* de Virginie Grimaldi
- Noa* de Marc Levy
- Nouvelle Babel* de Michel Bussi
- Connemara* de Nicolas Mathieu
- Regardez-nous danser* de Leïla Slimani
- D'écume et de sang* de Mireille Calmel
- La ritournelle* d'Aurélié Valognes
- Labyrinthes* de Franck Thilliez
- Sel* de Jussi Adler Olsen
- Omerta* de R.J. Ellory
- Numéro deux* de David Foenkinos
- Les douleurs fantômes* de Melissa Da Costa
- La décision* de Karine Tuil
- Lucia* de Bernard Minier
- Le grand monde* de Pierre Lemaitre
- Abigaël* de M.B Dupuy
- La déraison* d'Agnès Martin-Lugand
- L'affaire d'Alaska Sanders* de Joël Dicker...

**Nouveau local >>>**

Ça y est, la bibliothèque déménage, juste en face...

Un local plus grand plus moderne avec un secteur réservé aux enfants.

**Inscription gratuite**  
pour emprunter les documents

**Venez la visiter sans obligation, ouvert à tous.**



**Venez rejoindre notre équipe de bénévoles.**

Ca consiste en quoi ?

- Tenir une permanence de 1h30 mercredi ou vendredi après-midi (*sur inscription quand on est disponible*)
- Choisir des livres lors du passage du bibliobus une fois par an... Pas de connaissances particulières, juste un peu de temps libre et aimer le contact.

N'hésitez pas à venir me voir pour plus de renseignements.  
Muriel, bibliothécaire



### ATELIERS AU FIL DE L'EAU

Même si ces premiers ateliers, organisés par le département et l'association TERDEV n'ont attirés que des représentantes de la gente féminine, à première vue toutes ont été ravies de se faire la main sur des recettes **saines**, pour soi et pour la nature, mais aussi de se créer des nouveaux liens, au sein de la commune.



Des amitiés se sont créées pour des voisines de quelques mètres, il fallait faire la cuisine ensemble pour finalement se découvrir...

L'opération sera reconduite l'année prochaine avec en plus la possibilité d'un atelier « Jardiner au naturel ».

Bravo aux animatrices et aux participantes, n'hésitez pas à partager cette expérience et vous serez les bienvenues l'année prochaine.



### ACTIVITES INTERGENERATIONNELLES

Lors du repas du 8 mai, offert par la commune à ses aînés, il a été proposé de mettre en place un « après-midi » jeux, le premier mercredi du mois.

Deux rencontres ont déjà eu lieu en juin et juillet. Tous les participants en sont ressortis enchantés !

Nous vous proposons de nous retrouver le **mercredi 7 septembre de 14h30 à 17h30** à la salle des associations, à côté du dojo.

Cet « après-midi jeux » est ouvert à tout le monde quel que soit son âge.

### CIVISME



Une route ou un chemin propre ne dépendent pas seulement de l'efficacité des services de nettoyage et d'entretien, mais surtout de l'éducation des personnes qui passent par là.

### JOURNEE SOLIDAIRE

Afin de s'associer à l'idée de réunir des habitants bénévoles pour une action solidaire comme le font nombre de communes voisines, nous avons pensé demander aux habitants de Chermignac leur participation pour « nettoyer » le bois situé à côté du centre de loisirs, que la commune vient d'acquérir.

En effet la municipalité souhaite créer un espace « détente loisirs » pour les enfants. Cet espace où seraient installés quelques jeux et des coins détente, a besoin d'être débroussaillé. Nous convions les personnes disponibles et disposées à participer, à venir nous rejoindre le :

**SAMEDI 1er Octobre de 9h à 17h**

N'apporter que des outils manuels non motorisés (pas de tronçonneuse ou taille haie) simplement cisailles, sécateurs, faucille, râteau, fourche, etc... ET DES GANTS ;

Possible de venir que le matin, la mairie offrira l'apéritif à midi, et ceux qui ont plus de temps peuvent apporter leur casse-croute. Nous fournirons le vin et le café.

Merci de vous inscrire à la mairie (papier boîte aux lettres ou appel : 05 46 92 60 53)



## RENFORCEMENT DEPARTEMENTALE

Le département a effectué des travaux de renforcement de la départementale 216<sup>E6</sup> reliant les villages des Bouyers et de la Perdrix. D'abord l'affaissement très prononcé en sortant des Bouyers, puis tous les virages devenus dangereux.



## ELAGAGE DE SECURITE



Le 22 juin à 17h une branche d'un arbre proche du parking de la salle des fêtes s'est cassée, risquant de chuter sur la rue du 8 mai. Le personnel communal a aussitôt mis en sécurité le passage. Le lendemain dès 8h une équipe d'élagueurs professionnels dépêchée par la mairie est intervenue et l'équipe municipale avait évacué la totalité des branches pour rendre libre accès à cette rue très fréquentée pour l'école et le CLSH à 12h Il a été relevé la présence de capricorne. Le maire effectue les démarches pour obtenir un diagnostic sur la santé de ces arbres.



## CLOCHE DE L'EGLISE

Une photo de l'oreille endommagée de la cloche de l'église issue du rapport de l'expert.



16 SAINTES ET GRANDE SAINTONGE

SAINTES AGGLO

# En amiable conciliateur

Le Chermignacais Alain Thienpont est conciliateur de justice. Il reçoit à Bellevue à Saintes, au point-justice d'accès au droit, afin de régler les litiges à l'amiable. Rencontre

**L**e coin de la cheminée ou les doigts de pied en éventail sur la plage, trop peu pour lui. Depuis quinze ans à Chermignac, près de Saintes, Alain Thienpont coule une retraite paisible, au demeurant active. Il est conciliateur de justice.

Depuis février 2021, ce Ch'ti d'origine de 73 ans, ancien cadre dans l'industrie pharmaceutique et délégué syndical, reçoit au point-justice d'accès au droit du 6, avenue de Bellevue à Saintes (1). Il y possède un bureau dans des locaux mis à disposition par la Communauté d'agglomération du territoire. Le lieu regroupe un panel de services à vocation juridique. Il offre aux citoyens la possibilité de s'informer en matière de droits et de devoirs face à des problèmes juridiques ou administratifs.

**Désaccords de voisinage**

Le travail ne manque pas. « Au départ, je devais assurer une permanence bimensuelle mais, vu les demandes, je reçois toutes les semaines. » Sur les douze derniers mois, à raison de 17 à 20 heures de travail hebdomadaire, Alain Thienpont a traité 110 dossiers. L'ex-élu municipal se voit comme un psychologue.

« Je dois désamorcer les conflits et rechercher une solution. Certains jours, je rentre chez



Alain Thienpont et Christelle Delelis, agent d'accueil et d'orientation, dans les locaux du point-justice. O.B.

moi lessivé car des rendez-vous sont tendus et exigent par conséquent plus de concentration, de persuasion, de rappel au respect mutuel parfois. La plupart des conflits proviennent d'une insuffisance de dialogue », souligne le missionnaire bénévole (seuls ses frais sont remboursés). Les résultats sont probants : deux tiers de ses conciliations se terminent par un accord.

La conciliation est obligatoire pour tous les litiges de moins de 5 000 euros mais aussi les désaccords de voisinage : haie débordante, limite cadastrale, nuisances sonores ou olfactives. Des baux d'habitation ou encore le secteur de la consommation (réparations, constructions immobilières...) font eux aussi l'objet de friction. Moyen simple et rapide, portant sur des litiges de

**SAISINES EN HAUSSE**

Le conciliateur de justice est nommé par le premier président de la cour d'appel. Sur Saintes, Emmanuel Bréard est le magistrat coordonnateur des conciliateurs : ceux-ci sont une vingtaine en Charente-Maritime, il sur la juridiction saintaise. Où les saisines sont en augmentation : 1 069 en 2021 (+11,5 %). « Le conciliateur aujourd'hui sur les petits litiges de la vie quotidienne est un personnage incontournable. Il est un acteur judiciaire à part entière. Un accord devant un conciliateur peut avoir valeur de jugement, après homologation d'un magistrat », indique le juge Bréard. Si la conciliation apporte une réponse face à l'engorgement des tribunaux, sa finalité est double. « elle répond aux litiges et facilite le vivre ensemble », note le magistrat.

droit privé, la conciliation de justice offre la possibilité de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès et gratuitement. Si la fonction de conciliateur de justice n'est pas nouvelle, ses prérogatives se sont renforcées sous le gouvernement d'Édouard Philippe.

Olivier Bertrand

(1) Contact : 05 46 73 41 18.

Article Sud Ouest 07/07/2022

**POINT ACCES AU DROIT - 6 Avenue de Bellevue 17100 SAINTES**

Créé à l'initiative du Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Charente-Maritime (CDAD) avec le Tribunal de Grande Instance et la Communauté d'Agglomération de Saintes, le Point d'Accès au Droit accueille depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 les permanences d'associations spécialisées, de professionnels du droit, d'une médiatrice accès aux droits et aux services du centre social Boiffiers-Bellevue, d'un référent du Programme de Réussite Educative et d'une médiatrice du Conseil Citoyen.

Les permanences ont lieu sur prise de rendez-vous auprès de l'accueil au 05 46 73 41 18 ou par mail sur : pad@agglo-saintes.fr



## Le songe d'une nuit d'été

Une première pour notre commune : l'association Chermignacaise Rêvolante a réalisé la création d'une pièce de théâtre en résidence sur Chermignac grâce à la participation financière de la mairie et une petite aide du département.

Durant quinze jours les artistes ont été hébergés au domaine des Forges chez Catherine et Stéphane. En semaine le restaurant scolaire leur a préparé des repas, chauds le midi et froids le soir. La mairie a fourni la nourriture des samedis et dimanches. Ils ont occupé la salle des associations avec leur costumière et la salle des fêtes pour leurs répétitions.

Le tout dans la bonne humeur et la convivialité puisque les habitants étaient invités à assister aux répétitions. D'ailleurs un chermignacais a tenu un rôle dans cette reprise originale et drôle de la pièce de Shakespeare.

Le rôle des fées était interprété par trois lycéennes et dix comédiens tenaient la scène dans un rythme soutenu.

Avec une moyenne de cent quarante spectateurs à chacune des deux représentations, Pauline, Soliane et Emmanuelle, avaient de quoi être heureuses  
Bravo et merci à elles et toute l'équipe, scénario, mise en scène, technique et acteurs pour ce bon moment qui fera partie de ceux que l'on garde au chaud dans nos têtes et nos cœurs.





## GRAND FEU DE LA SAINT JEAN

Après deux années de covid et d'annulation de leurs manifestations, les bénévoles du comité de saint jean ont repris du service et ont organisé :

La « Rando-VTT - Marche » du 22 mai : 450 participants dont 350 VTT et une centaine de marcheurs. Le beau temps et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Le traditionnel « Feu de la SAINT JEAN » le 25 juin : environ 500 personnes ont pu profiter des manèges, des animations musicales de notre groupe de musique, ainsi que du repas champêtre et du spectacle « Lughna » de la Cie l'Arche en sel.

Tout cela autour du feu qui a mis un certain temps à bruler car la pluie qui était tombée une bonne partie de la journée, l'avait humidifié un peu...Le soir venu, un rayon de soleil a fait venir tous les participants qui expriment ce besoin d'échanger et de partager lors de ces moments.

Je remercie tous les partenaires qui font que ces actions sont des réussites : la Mairie de Chermignac et son service technique, le Département, Mutualia, les établissements Vallein-Tercinier.

Un grand merci également à tous les bénévoles

**Le Président Stéphane GOMEZ**



## BROCANTE DU FOOTBALL CLUB

Le dimanche 29 mai, notre club Entente Chermignac / Rétaud a organisé sa deuxième édition de notre traditionnelle brocante annuelle. Malgré le weekend de l'Ascension et le jour de la fête des mères, ce fut une nouvelle fois une réussite.

97 exposants ont participé à cette journée qui a accueilli plus de 1000 visiteurs, dont une grande partie de Chermignacais.

Pendant cette journée l'association chermignacaise « les petites mains » a pu exposer et montrer son savoir-faire.

L'après-midi nos jeunes ont participé à un concours de pénaltys.

Nous remercions vivement la commune ainsi que les personnels des services techniques et nos bénévoles, pour l'aide apportée à l'organisation de cette journée.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la 3<sup>ème</sup> édition.





## ENTENTE FOOTBALL CLUB CHERMIGNAC / RETAUD

Bonjour Chermignac,

L'assemblée générale de notre club de football « Entente Retaud/Chermignac » a eu lieu le 10 juin. Une légère modification du bureau a été effectuée avec le départ de la présidence de Christelle qui reste au sein du bureau.



Nous te remercions Christelle pour ton investissement et ton dynamisme mis au profit du club. Nous souhaitons bienvenue et bon vent au nouveau président.

Nouvelle constitution du bureau :

Président : Davy THAMARD  
 Vice-président : Christian TOURNIER  
 Vice-présidente : Christelle FERCHAUD  
 Secrétaire : Claude SONALY  
 Trésorier : Hervé BOTTON  
 Membres : Sébastien BAUCHET  
 Ludovic MOREAU  
 David FOUCHE

Nous repartons avec un nouvel entraîneur séniors, Dimitri GAUTIER et engageons une équipe en 4<sup>ème</sup> division ainsi qu' une en critérium à 8.

Nous recrutons pour les plus anciens (et anciennes) voulant garder la forme par le biais d'une activité physique, une équipe de foot en marchant  
 ( Femmes+ 40 ans / Hommes + 50 ans )  
 Concernant l'école de foot nous aurons les U6/U7. U8/U9. U10/U11. U12/U13.

Les 11 et 12 juin nos jeunes ont participé aux grandes journées nationales des jeunes à Royan et ont pu se faire photographier avec la coupe du monde, présente durant ces 2 jours à Royan.



Nous serons présents le 3 septembre à la journée des Associations, à Chermignac et où nous pourrons vous présenter notre club, vous renseigner et prendre si vous le souhaitez vos inscriptions.



## CONCOURS PHOTOS

Belle réussite pour cette nouvelle édition nombreux participants. Le premier prix attribué à Elyane MUNSTER pour la Photo n° 1 « Bords de Charente »

Celui du jury revient à Elisabeth CALLEDE pour la photo n° 2 « Gouttes d'eau »

n°1



n° 2





VOUS DONNENT R.D.V.

« A LA FÊTE DES ASSOCIATIONS DE CHERMIGNAC »**LE SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022**

Nous aurons le plaisir de vous présenter nos ateliers pour 2022/2023.

**Atelier JARDIN** : Dernier lundi du mois de 14h à 17h

Réalizations de Déco pour votre jardin.

**Atelier CREATIF** : Dernier jeudi du mois de 14h à 17h

Réalizations de Déco pour votre maison.

**Atelier COUTURE** : Niveau 1

Dernier mercredi de chaque mois de 9h à 12h

Maîtrise de sa machine à coudre.

**Atelier COUTURE** : Niveau 2

Dernier mercredi de chaque mois de 14h à 17h

Confection de différents objets

**Atelier SOLIDARITE** : Equipement pour les prématurés de l'Hôpital de Saintes.

Nous nous mobilisons pour habiller les prématurés. Confection de layettes et de gigoteuses.

Ils sont ouverts à tous, une fois par mois de 9h à 12h ou de 14h à 17h à la salle de quartier  
**(Uniquement pendant les périodes scolaires)**

**Cotisation** annuelle 15€ et participation de 5€ par **atelier** (Matériel fourni)

Un programme sera à votre disposition avec la possibilité de vous inscrire.

Pour toutes infos complémentaires : 05.16.22.06.05

Autre RDV : Notre Assemblée Générale se tiendra le **MARDI 6 SEPTEMBRE 2022** à **14 H 30**

A notre local, salle de quartier près de la mairie de Chermignac

Nous ferons le bilan de nos activités 2021/2022 puis nous vous présenterons notre nouveau programme de l'année 2022/2023. Nous avons besoin de votre présence et de participation pour avancer dans notre projet associatif. Nous comptons sur **VOUS**

**Toute l'équipe des Petites Mains vous remercie**

## LE SAMOURAI

Evidemment, la Covid 19 a porté préjudice au Samouraï, comme c'est sans doute le cas pour beaucoup d'associations. La saison 2021-2022 ne figurera pas parmi nos meilleurs souvenirs tant au niveau de l'effectif qu'à celui des activités. A la fin de l'exercice, nous recensons une centaine d'adhérents soit un déficit de 40 % par rapport à l'année précédente. L'essentiel de nos activités a bien sûr été orienté vers les cours ( karaté, full contact, kick boxing, cardio boxing, jiu jitsu brésilien, taï chi chuan, qi gong, pilates, badminton ), mais notons quand même l'organisation de deux stages animés par Estelle Paulin et Gérard Breleur ( le premier axé sur la self-défense, le second nous ayant permis d'accueillir Gaël Coadic un grand Monsieur des arts martiaux et sports de combat ), ainsi que la participation de la section kick boxing à la coupe de France de cette spécialité ( avec des résultats tout à fait honorables ).

Mais la bonne santé d'un club s'apprécie sans doute autant par ses perspectives que par son bilan. Aussi, ai-je le plus grand plaisir à annoncer aux Chermignacais la prochaine réactivation de la section « Judo » que j'avais dû fermer il y a quelques années en raison d'un effectif insuffisant. Il se trouve qu'un couple de judokas émérites réside actuellement dans notre commune et n'est pas hostile à une collaboration avec le Samouraï. Il serait vraiment stupide de ne pas profiter de cette situation. Les cours de Judo vont donc reprendre au dojo municipal dès le mois de septembre animés par Pierre Paulin (ceinture noire 3<sup>e</sup> dan de judo jiu jitsu), la présidence de la section étant confiée à Estelle Paulin (ceinture noire 1<sup>er</sup> dan de judo et spécialiste de self-défense) déjà citée dans cet article. Les séances auront lieu les lundis et mercredis dans les conditions que vous pourrez découvrir par le flyer du Samouraï qui vous sera distribué. J'espère que les Chermignacais (de tous âges) sauront reconnaître à sa juste valeur l'intérêt de cette reprise de l'art martial le plus répandu dans notre pays. Au chapitre des actions à venir, n'oublions pas non plus notre participation au prochain Téléthon. J'ose espérer que la situation sanitaire d'alors nous permettra de vous présenter la démonstration que nous envisageons depuis longtemps.

Pour terminer, deux infos importantes concernant la direction du club : les élections de Mandy Floch à la vice-présidence et de Frédéric Devin au conseil d'administration. Souhaitons-nous la meilleure saison sportive possible.

Claude Victor 06 65 04 64 58





## KERMESSE DE L'ECOLE







## Loris GAGNAN...un jeune talent prometteur

A 23 ans, de nature discrète et humble, Loris est un sportif de haut niveau qui s'entraîne chaque jour pour la sélection aux Jeux Olympiques Paris 2024, objectif qu'il compte bien atteindre dans sa discipline : 4 X 100 mètres relais.

On pourrait dire que Loris a commencé sa carrière dans la cour de récréation à l'âge de 8 ans quand il s'est aperçu qu'il battait tous les grands à la course.

C'est donc à cet âge qu'il a reçu sa première médaille chez les poussins. Mais les victoires s'enchaînent :

- 1- chez les cadets : Record de la région du 60 m haies en salle.
- 2- chez les juniors : Champion de France et une sélection en équipe de France.
- 3- chez les espoirs : Médaille du 100 m plat en salle et une sélection en équipe de France. Finaliste France espoir pour le 100 m haies, qualifié au championnat France élite.
- 4- chez les seniors : Qualification pour France élite avec un record de 52 secondes 24 sur le 400 m haies, se classant dans les 20 meilleurs français.

Mais l'objectif reste bien sûr les JO. Loris s'entraîne à Bordeaux avec des athlètes de haut niveau qui ont participé aux JO de Rio en 2016 et Tokyo en 2021. « Ça tire vers le haut, ça motive et donne une idée de la préparation » explique Loris. C'est le rêve de tout athlète et c'est son rêve. Il se prépare pour le 100 m relais car il est bon relayeur. « C'est une place difficile à atteindre » ajoute-t-il.

Les entraînements sont stricts et ne lui permettent pas beaucoup d'écart. Mais sa motivation et sa persévérance font de lui un jeune équilibré, volontaire et endurant. Il ne parle pas de sacrifices mais plutôt de priorité dans ses choix.

Loris poursuit, en parallèle de ses entraînements, ses études en master 2 d'expertise en affaires européennes. Sans oublier la musique car également musicien (guitariste), il poste sur You tube et instagram des mini concerts allant jusqu'à 1 million de vues.

Comme tout sportif, il a une équipe derrière lui à commencer par ses parents et son jeune frère qui sont les premiers supporters, encourageant Loris à garder confiance en lui. Mais l'athlétisme reste une histoire de famille car Rudy le jeune frère est également prometteur en ayant participé 2 fois aux championnats de France au triple saut !

Les entraîneurs successifs ont permis à Loris de se développer, de tirer de ses ressources un meilleur profit, alliant le dépassement de soi, la rigueur, l'entraînement régulier et la passion du sport.

Notre commune peut être fière de lui et ne peut que lui souhaiter une belle carrière sportive. Nous comptons sur lui pour obtenir une qualification pour la participation aux JO de Paris et représenter ainsi la France et plus particulièrement Chermignac.

Martine FOUQUET







Après la cérémonie les aînés de la commune étaient conviés à un repas animé à la salle des fêtes. Bonne ambiance musicale autour d'un savoureux repas, préparé par Mr LELONG traiteur à Rétaud.







# THÉNAC

Canton de Thénac

Besoin d'aide dans vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

<p><b>FORMATION, EMPLOI, RETRAITE</b></p>		<p><b>SANTÉ</b></p>
<p>Ouverture de votre <b>France Services</b> le 1er août</p>	<p><b>ÉTAT CIVIL ET FAMILLE</b></p>	
<p><b>JUSTICE</b></p>	<p><b>BUDGET</b></p>	<p><b>LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER</b></p>

**PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**



Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

## FRANCE SERVICES THÉNAC

35, rue de la République - 17460 Thénac

05.46.92.63.58 / [thenac17@france-services.gouv.fr](mailto:thenac17@france-services.gouv.fr)

### Horaires d'ouverture au Public

Lundi	Fermé	13h-17h
Mardi	09h-12h	13h-17h
Mercredi	09h-12h	Fermé
Judi	09h-12h	Fermé
Vendredi	09h-12h	13h-17h

**SUR RENDEZ-VOUS EN DEHORS DE CES HORAIRES**

**Ils sont arrivés...**

**ROUGER** Océane, Manon, Mélodie le 15 mars 2022

**SEGUIN** Léonie, Alexie le 23 mars 2022

**FELTAIN BOULAIRE** Méssone, Georges le 26 avril 2022

**RIGAUD** Coline, Victoire le 4 mai 2022

**ULLOA** Chloé, Maria, Elieth le 6 mai 2022

**MAGHANI** Elyna, Djamina, Catherine le 18 mai 2022

**RATIER** Ruben, Camille le 11 juin 2022

**LE FALHER** Arthur, François, Armand le 31 juillet 2022

**Toutes nos félicitations aux parents !**

**Ils se sont unis...**

**TROUILLON** Johann, Guy, Maurice & **MARTIN** Chrystelle, Georgette le 30 juillet 2022

**HÉRAIL** Thomas, Olivier & **FULLWOOD** Charlotte, Rebecca le 20 août 2022

**BOUCHET** Sylvie Guylène & **GRAVELLE** Franck le 20 août 2022

**Toutes nos félicitations aux familles !**

**Ils nous ont quittés...**

**CAPDEROQUE** épouse **ALEND** Marie, Juliette, Colette le 03 mai 2022

**ORLIANGE** veuve **LEHOUX** Arlette, Charlotte, Gabrielle le 14 mai 2022

**BELAIN** Jacques le 25 juin 2022

**Nos plus sincères condoléances aux familles**

**RAPPEL AUX JEUNES DE 16 ANS : PENSEZ AU RECENSEMENT**

Le recensement concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans. Vous devez effectuer cette démarche à la mairie de votre domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale, du livret de famille et d'un justificatif de domicile, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyenneté](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté) puis « recensement. JDC et service national »



**Samedi 3 septembre de 14h00 à 18h00**  
**Salle des fêtes de Chermignac**



# FÊTE des Associations

Ne pas jeter sur la voie publique

Initiation juniors / Football club chermignacais  
Atelier composition florale / Les Petites Mains  
Multi sports au city stade / comité des jeunes  
Initiation cani-rando / Howling Dogs 17  
Jeux en bois / Carminius

**Buvette et petite restauration sur place**

Renseignement : Mairie de Chermignac : <http://chermignac.fr>